



Monsieur le Directeur Académique,
Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN.

Même si nous savons bien que la rentrée est anticipée et qu'elle est préparée au plus près du terrain, le départ du ministre de l'éducation nationale à 3 jours de celle-ci ne fait pas très sérieux. Cependant, nous nous satisfaisons de l'arrivée d'une femme à ce gouvernement. Avec ce nouveau gouvernement, l'UNSA Éducation conserve les mêmes exigences pour les personnels et la même ambition de démocratisation de notre système éducatif.

Les décrets actant des nouvelles décharges pour les directeurs ont été publiés.

Ceux-ci sont le résultat des négociations chantiers métiers qui se sont déroulés durant toute l'année 2013-2014. Si ces progrès ne sont pas une fin en soi, mais plutôt un commencement, ils montrent la volonté de reconnaître le travail et l'investissement des directeurs. L'Unsa n'a cessé de négocier des avancées pour tous durant l'année 2013-2014.

Seulement une ombre de taille subsiste au tableau. L'aide administrative aux écoles ainsi que les emplois vie scolaire pourraient ne pas être renouvelées en totalité. Les demandes de prise en charge MDPH étant en forte augmentation. En effet, même si une rallonge de 50 contrats aidés au niveau académique nous a été annoncée par M. le recteur lors de notre audience du vendredi 19 septembre à 15 h 30 suite aux revendications « parole de recteur ». Le compte n'y est pas.

La remise en place de l'aide administrative avait été accueillie très favorablement par l'ensemble de la communauté éducative. C'est un maillon essentiel dans le fonctionnement d'une école, encore plus à l'heure où la réforme des rythmes se met en place et où l'on évoque l'allègement des tâches administratives, pour mémoire, je rappellerai de manière non exhaustive, les domaines dans lesquels interviennent ces personnels :

- accueil physique et téléphonique alors même que le(la) directeur(trice) est en classe, en rendez-vous ou en réunion ;
- aide à la gestion de la scolarité : suivi des absences, contact avec les familles, articulation des temps scolaires et périscolaire ;
- collaboration avec les municipalités pour le suivi de travaux ou l'utilisation d'équipements par exemple ;
- secrétariat et assistance à la gestion administrative de l'école : courrier, courrier électronique, gestion du matériel, suivi de commandes ...
- aide à la mise en œuvre de projets : réservations, transports, aides aux démarches réglementaires, gestion de la BCD, sorties scolaires (accompagnement)...

On ne peut pas opposer l'aide administrative et l'accompagnement du handicap. Ces 2 choses sont indispensables, l'un est une obligation légale et humaine indiscutable, l'autre une mission essentielle.

La désinformation et le mode de communication employé ne sont pas non plus acceptables. Les personnels ont été informés à 15 jours (et encore pas personnellement) du non renouvellement de leur contrat alors qu'en juillet ils pouvaient imaginer autre chose. D'autre part, quel gâchis, les personnels et les directeurs se sont investis pendant un an, des compétences ont été acquises et maintenant que tout fonctionne, il faudrait s'en passer.

Nous souhaiterions savoir si une solution a été trouvée pour l'ensemble de ces personnels dont le contrat arrive à échéance aujourd'hui.

Nous intervenons auprès du ministre afin que toutes les aides administratives soient renouvelées. Nous n'en resterons pas là.

Pour mémoire, à la rentrée 2013, dans les collèges, 1 ASSEDU avait été remplacé par 2 CUI...

La circulaire RASED réaffirme le rôle et l'importance des différents personnels dans leur spécificité (maître E, maître G, Psychologue).

Mais sans moyens supplémentaires, cette réaffirmation ne permettra pas de relever les défis qui attendent l'école de demain. Comme l'an passé et les années précédentes, nous demandons un plan pluriannuel de reconstruction

des RASED (un poste de psychologue a disparu et nous attendions la création d'un poste de maître E) et des départs en formation.

Concernant la carte scolaire proprement dite, nous actons avec satisfaction les décisions prises lors du CTSD du 4 septembre. Nous ne sommes bien évidemment pas contre le principe de sectorisation mais celui-ci doit faire l'objet d'une réflexion globale dans les territoires avec tous les partenaires car seul la compétence scolaire inscrit les élèves. Des accords entre communes existent, des parents inscrivent leurs enfants au plus près de leur lieu de travail et non de leur domicile. Une vision rigoriste de la sectorisation pourrait empêcher une mixité sociale indispensable.

Pour mémoire, la carte scolaire 2012 était positive de 15 postes. C'était un bol d'air après des années de destruction massive. Malheureusement, la carte scolaire 2013, même positive (+3) ne permet pas de répondre aux ambitions pourtant annoncées. Gageons que l'année à venir redonne confiance aux enseignants et permettent d'aller de l'avant.

Enfin, cette année, la Charente passe à 4 jours et demi, avec la quasi totalité des organisations syndicales, les associations de parents d'élèves et les mouvements d'éducation populaire, nous étions contre la semaine de quatre jours imposée en 2008, cette transition est donc faite !!! Des ajustements et des modifications seront sans aucun doute nécessaires.

Par un courrier en date du 17 septembre, nous vous alertons sur des dysfonctionnements déjà perceptibles. Les remontées que nous avons de certaines écoles confirment ce que l'on a pu déclarer à de nombreuses reprises l'année scolaire dernière « Si la pause méridienne rallongée est bien sûr profitable, c'est le cas quand elle est très précisément organisée ».

En effet, les TAP peuvent être de qualités, s'ils ne sont pas conçus avec l'idée qu'ils débouchent sur un temps d'apprentissage l'après-midi, la journée scolaire au lieu de s'alléger peut devenir encore plus pénible.

D'autre part, ces temps peuvent revêtir pour tout ou partie des aspects plus simples comme un temps de repos ou de détente.

Nous souhaiterions donc que vous rappeliez à l'ensemble des partenaires ces points cruciaux et nous ne doutons pas que vous serez particulièrement attentif aux remarques qui ne tarderont pas à remonter des premiers conseils d'école.

Dans ce sens, un changement d'horaire pour des TAP en fin de journées pourrait s'avérer la meilleure des solutions.

Pour nous, le conseil d'école élargi doit être la seule instance, lieu d'audit, pour proposer des aménagements. La formation des personnels d'encadrement et le coût des activités devront faire l'objet d'une attention particulière.

Monsieur Le Directeur Académique, Les enseignants et les équipes pédagogiques sont dans l'attente de signaux forts. Les moyens alloués à la réussite des élèves en font partie pour redonner à la refondation tout son sens.